

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240920-2024-DM-113A-AU
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024

publié Notifié le 25/09/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-113A du 20 septembre 2024

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat avec la Compagnie Théâtrale Les horloges lumineuses - représentation du spectacle de contes « L'authentique histoire du Grand Méchant Loup » pour la réouverture et de l'inauguration de la médiathèque - le 19 octobre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Compagnie Théâtrale Les horloges lumineuses est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant qu'à l'occasion de la réouverture et de l'inauguration de la médiathèque, une représentation du spectacle de contes « L'authentique histoire du Grand Méchant Loup » aura lieu le samedi 19 octobre 2024, à 16h00, dans la salle polyvalente de la Médiathèque municipale François Mauriac - 20 rue Robert Peltier - 95190 Goussainville,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat avec la Compagnie Théâtrale « Les horloges lumineuses » - 176 rue de Crimée - 75019 PARIS, pour une représentation du spectacle de contes « L'authentique histoire du Grand Méchant Loup », à l'occasion de la réouverture et de l'inauguration de la médiathèque :

- Le samedi 19 octobre 2024 à 16h00, d'une durée de 45 minutes,
- Dans la salle polyvalente de la Médiathèque municipale François Mauriac, 20 rue Robert Peltier - 95190 Goussainville,
- Pour un montant de 911€ TTC (non assujetti à la TVA).

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.